

### **Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 juillet 2021 à 19 h  
par vidéoconférence**

---

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Jocelyn Pauzé, maire d'arrondissement suppléant.

#### **AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

\_\_\_\_\_

#### **CA21 26 0140**

#### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**CA21 26 0141**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Point d'information des conseillers**

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 14.

---

**10.04 - Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 14 et prend fin à 19 h 44.

---

**CA21 26 0142**

**Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » Projet Cinéma sous les étoiles - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2021 - Autoriser un virement de crédits de 2 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » dans le cadre du projet Cinéma sous les étoiles au parc Molson, ou en ligne selon les consignes en vigueur de la Santé publique;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention;

D'octroyer une contribution financière non récurrente au montant total de 5 000 \$;

D'autoriser un virement de crédits de 2 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1216955002

---

**CA21 26 0143**

Approuver cinq conventions, pour les années 2021 et 2022, avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte », « Regroupement pour la Trisomie 21 », « Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie », « Bouffe-Action de Rosemont » et « CooPère Rosemont » pour la réalisation de leur projet respectif pour la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières totalisant 93 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, avec des fonds en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables (RPPL21-06053-GG et RPPL21-06054-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver cinq projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 93 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, provenant du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, selon la répartition suivante :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Totaux pour les deux (2) années
Centre communautaire Petite-Côte	Soutenir pour réussir	9 400 \$	9 400 \$	18 800 \$
Regroupement pour la Trisomie 21	Éveil musical 0-5 ans	2 400 \$	2 400 \$	4 800 \$
Centre de ressources et d'action communautaire de la Petite-Patrie	Vers une sensibilisation accrue des jeunes et leur famille	6 500 \$	6 500 \$	13 000 \$
Bouffe-Action de Rosemont	Jardins collectifs des enfants	13 200 \$	13 200 \$	26 400 \$
CooPère Rosemont	Édition été - Aller vers les familles vulnérables	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Totaux		<b>46 500 \$</b>	<b>46 500 \$</b>	<b>93 000 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par les services centraux.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1211663002

**CA21 26 0144**

Approuver un avenant modifiant et prolongeant jusqu'au 15 novembre 2021 la convention intervenue avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM)), pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès de 8 milieux de vie, dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS19-11082-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver l'avenant de la convention d'entente avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal », prolongeant la durée du contrat jusqu'au 15 novembre 2021;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1197928006

---

**CA21 26 0145**

**Autoriser une dépense totale de 604 196,47 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Les Terrassements Multi-Paysage inc. » au montant de 517 962,15 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage de la phase 1 du parc Rosemont - Appel d'offres public RPPP20-12140-OP (deux soumissionnaires conformes)**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 604 196,47 \$, taxes incluses, pour le réaménagement et l'éclairage de la phase 1 du parc Rosemont, le cas échéant;

D'accorder à « Les Terrassements Multi-Paysage inc. » le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 517 962,15 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-10114-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 77 694,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 8 540 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1218676001

---

**CA21 26 0146**

**Autoriser une dépense totale de 989 859,57 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Ramcor Construction inc. » au montant de 597 615,91 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique et installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier - Appel d'offres public RPPV21-03024-OP (huit soumissionnaires)**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 989 859,57 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, le cas échéant;

D'accorder à « Ramcor Construction inc. » le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 597 615,91 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV21-03024-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 119 523,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 59 761,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « FNX-Innov inc. » un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 161 258,76 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

En conformité avec l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, le présent contrat ne fera pas l'objet d'une évaluation du rendement de l'Adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1217522007

---

**CA21 26 0147**

**Prendre acte de la recommandation du Bureau de l'inspecteur général et résilier le contrat accordé le 6 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 26 0072 à 11073192 Canada inc. (Déneigement NA-SA) pour la location d'un camion citerne avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 Lot no 21**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte de la recommandation du Bureau de l'inspecteur général et de résilier le contrat accordé le 6 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 26 0072 à 11073192 Canada inc. (Déneigement NA-SA) pour la location d'un camion citerne avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2020 à 2021, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS20-01003-OP / 20-18010 (2 soumissionnaires), Lot numéro 21.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1218557005

---

**CA21 26 0148**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 28 mai 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 28 mai 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1217367003

---

**CA21 26 0149**

**Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 (PISE) pour la réfection du terrain de balle sud du parc Beaubien et le réaménagement du parc Montcalm et confirmer la participation de l'Arrondissement au financement du projet**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 (PISE) pour la réfection du terrain de balle sud du parc Beaubien et le réaménagement du parc Montcalm;

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement ou le représentant désigné de l'Arrondissement, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218332005

---

#### **CA21 26 0150**

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière aux Fonds d'initiative canadienne pour des collectivités en santé du gouvernement du Canada, dans le cadre du projet « Aménagement de stations de loisir quatre saisons » de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour un montant maximum de 250 000 \$**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière aux Fonds de l'initiative pour les collectivités en santé du gouvernement du Canada pour la réalisation du projet estival « Aménagement de stations de loisir quatre saisons » de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour un montant maximum de 250 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218447002

---

#### **CA21 26 0151**

**Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 030 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2020 en cours de réalisation**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 20 030 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2020 en cours de réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1210717004

---

#### **CA21 26 0152**

**Autoriser un virement de 90 000 \$ du compte surplus neige pour le remboursement des dépenses de déneigement de la marquise Plaza Saint-Hubert pour l'année 2021**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de 90 000 \$ du compte de surplus neige pour le remboursement des dépenses de déneigement de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1210674006

---

**CA21 26 0153**

**Autoriser une dépense approximative de 4 500 \$ pour la participation d'un élu à la conférence Velo-city 2021 " A new type of neighbourhood : Vision Velo in Rosemont–La Petite-Patrie " qui se tiendra du 6 au 9 septembre 2021, à Lisbonne (Portugal)**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 4 500 \$, taxes incluses, pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant à la Conférence mondiale qui se tiendra du 6 au 9 septembre 2021, à Lisbonne au Portugal :

- M. François W. Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et membre du comité exécutif.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1217059001

---

**CA21 26 0154**

**Autoriser un virement de crédits du compte de surplus imprévu au montant de 55 000 \$ pour le remboursement des dépenses de l'aménagement du 1400, rue des Carrières liées au Covid**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de 55 000 \$ du compte de surplus imprévu pour le remboursement des dépenses de l'aménagement du 1400, rue des Carrières liées au Covid;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1210674009

---

**CA21 26 0155**

**Autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 40 000 \$ en capital, intérêts et frais à la suite d'un recours intenté par le Syndicat des copropriétaires du 5400 contre la Ville de Montréal et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 40 000 \$ - Autoriser M. Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à signer tout document requis**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 40 000 \$ en capital, intérêts et frais à la suite d'un recours intenté par le Syndicat des copropriétaires du 5400 contre la Ville de Montréal et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 40 000 \$;

D'autoriser Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à signer tout document requis.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1218471005

---

**CA21 26 0156**

**Autoriser le remboursement de la pénalité imposée à Groupe VIG inc. et autoriser une dépense additionnelle pour prolongation des travaux pour la somme totale de 300 000 \$, taxes incluses, relativement au contrat d'exécution des travaux de reconstruction et mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc de Gaspé**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser le remboursement de la pénalité imposée à Groupe VIG inc. et autoriser une dépense additionnelle pour prolongation des travaux pour la somme totale de 300 000 \$, taxes incluses, relativement au contrat d'exécution des travaux de reconstruction et mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc de Gaspé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1213752005

---

**CA21 26 0157**

**Autoriser un virement de crédits de 15 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public, marquage et animation dans le secteur de la 9<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 15 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public, marquage et animation dans le secteur de la 9<sup>e</sup> Avenue;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1218447003

---

**CA21 26 0158**

**Édicter deux ordonnances élargies - Programmation d'animations diverses entre le 5 juillet et le 31 décembre 2021**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2021-26-041 jointe à la présente, permettant la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 5 juillet et le 31 décembre 2021;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-042 jointe à la présente, permettant d'occuper l'espace de stationnement et/ou de procéder à la fermeture de rue(s) à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 5 juillet et le 31 décembre 2021;

D'autoriser, à cet effet, le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à autoriser pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites animations.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1217178006

---

**CA21 26 0159**

**Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Placotter - Projet participatif citoyen », « Aménagement temporaire Espace 40e-Beaubien », « Spectacle sur camion », « Vente de garage - l'Hôte Maison », « Le Marché engagé », « Concert OSM », « Tour la nuit » et « Tour de l'île »**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 20121-26-043 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 20121-26-044 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 20121-26-045 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 20121-26-046 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'autoriser l'occupation de deux espaces de stationnement situé sur la rue Drolet, en face du 6779 et 6791 rue Drolet dans le cadre d'un Projet Participatif Citoyen Petite Famiglia pour l'aménagement d'un placotter;

D'autoriser l'occupation de deux espaces de stationnement situé sur la rue Beaubien en face du 5147 et 5143 rue Beaubien et de quatre espaces de stationnement sur la 40<sup>e</sup> Avenue à partir du coin de la rue côté est jusqu'à la ruelle.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217178005

---

**CA21 26 0160**

**Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6970-6980, rue Drolet (lot 2 333 392), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement - Fonds de compensation de 20 000 \$**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2021-26-047 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé aux 6970-6980, rue Drolet (lot 2 333 392), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1215176004

---

**CA21 26 0161**

**Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)*, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 270, rue Saint-Zotique Ouest (lot 1 868 723), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement - Fonds de compensation de 20 000 \$**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance numéro 2021-26-048 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 270, rue Saint-Zotique Ouest (lot 1 868 723), de l'obligation de fournir deux unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1215176005

---

**CA21 26 0162**

**Édicter une ordonnance afin de modifier les heures d'usage des parcomètres numéro RC265-266 situés devant le 6625-6631, boulevard Saint-Laurent, de 9 h à 21 h, du lundi au vendredi pour 12 h à 21 h, du lundi au vendredi afin d'implanter une réglementation de stationnement interdit livraison seulement de 7 h à 12 h, du lundi au vendredi, excepté période interdite**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De modifier les heures d'usage des parcomètres numéro RC265-266 situés devant le 6625-6631, boulevard Saint-Laurent, de 9 h à 21 h, du lundi au vendredi pour 12 h à 21 h, du lundi au vendredi, afin d'implanter une réglementation de stationnement interdit livraison seulement de 7 h à 12 h, du lundi au vendredi, excepté période interdite;

Et, d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante, jointe à la présente résolution :

- Ordonnance numéro 2021-26-049, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 15)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1216235006

---

**CA21 26 0163**

**Édicter une ordonnance permettant la piétonisation partielle de la rue Masson entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue, côté sud, entre le 19 juillet et le 30 septembre 2021**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers dans le tronçon situé sur la rue Masson entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue, en direction est uniquement, dans le cadre d'un projet de piétonisation partielle entre le 19 juillet et le 30 septembre 2021;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2021-26-050, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3)*.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1217548001

---

**CA21 26 0164**

**Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27) » afin de procéder à des corrections**

Le maire d'arrondissement suppléant, Monsieur Jocelyn Pauzé, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27) », afin de procéder à des corrections au regard de la réglementation actuelle.

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27) », afin de procéder à des corrections au regard de la réglementation actuelle;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1213823001

---

**CA21 26 0165**

**Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'adopter des mesures visant la transition écologique;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1218695004

---

**CA21 26 0166**

**Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le

Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1217007002

---

#### CA21 26 0167

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » afin de subdéléguer certains pouvoirs prévus au Règlement pour une métropole mixte (20-041)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-14) afin de subdéléguer certains pouvoirs prévus au Règlement pour une métropole mixte (20-041).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1215017002

---

#### CA21 26 0168

**Accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site, soit de 58 600 \$, pour un permis de lotissement visant le lot numéro 2 785 790 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055)**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'accepter une somme de 58 600 \$, équivalente à 10 % de la valeur du site, pour un permis de lotissement visant le lot numéro 2 785 790 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055);

De déposer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1218695006

---

**CA21 26 0169**

**Édicter une ordonnance pour la fermeture temporaire d'une partie de la 9<sup>e</sup> Avenue, entre l'avenue Laurier et l'entrée du stationnement de l'annexe de l'école Saint-Albert-le-Grand dans le cadre de l'initiative « La 9<sup>e</sup> verte et accueillante »**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-051 jointe à la présente, permettant la fermeture d'une partie de la 9<sup>e</sup> Avenue, entre l'avenue Laurier et l'entrée du stationnement de l'annexe de l'école Saint-Albert-le-Grand pour la période du 6 juillet au 31 octobre 2021;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1218447005

---

**CA21 26 0170**

**Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale**

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2021-26-052, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), afin de permettre la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'un repas, sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans le cadre de l'événement Saint-Zotique Conviviale.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1219096005

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance levée à 19 h 55.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021.